

# le livre parisien

BULLETIN DU SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE

CGT FILPAC

<http://www.sglce-cgt.fr>

Janvier 2012 - 1,50 €

N° 350

## SOMMAIRE

2 et 13

Comptes-rendus des  
commissions exécutives  
des 24 octobre et  
5 décembre 2011

3

Editorial

4/5

*France-Soir* et *La Tribune* :  
quotidiens en danger

6

VII<sup>e</sup> Congrès de la Filpac

7/10

Crises, dette et austérité :  
4 pages CGT à distribuer

11

Histoire : la CGT  
contre l'extrême-droite

12

Juridique : recours  
patronaux contre  
les désignations syndi-  
cales

14

Actualité routage  
Des nouvelles de Mumia

15

Tunisie : une révolution  
entre deux élections

16

Brèves

## L'ÉGALITÉ SALARIALE C'EST POSSIBLE !



© Conception / Réalisation : www.pellissier.fr

**AUGMENTER LES SALAIRES : UNE URGENCE !**

Rejoignez-nous sur : [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)





# Compte rendu de la commission exécutive du 24 octobre 2011

## Ordre du jour :

- Situation générale (rapporteur : Guillaume Thomas Flores) ;
- Situation financière du syndicat (rapporteur : Pascal Akoun) ;
- Préparation du congrès fédéral (rapporteur : Marc Norguez).

Après la présentation du rapport d'activité, le débat s'engage sur la situation de certaines entreprises.

Un intervenant du secteur Distribution explique la situation à Presstalis après la signature de l'accord sur la réorganisation des Centres d'exploitation. Il note par rapport au projet de la direction que la centre de Moissy (publications) a été maintenu et son activité renforcée par la ré-internalisation des activités multimédia. Le centre de Roissy (export) a fusionné avec celui de Gonesse qui réalise le traitement des quotidiens.

Un camarade du secteur 2 revient sur la situation du Monde imprimerie, notamment les difficultés à négocier avec les directions. Il considère que nous devons mener la bataille sur la charge de travail pour maintenir les emplois.

Un intervenant informe la Commission exécutive de la situation à la DILA et à la SACIJO. Il précise que la SACIJO est confrontée à des difficultés liées au retard dans l'installation de la rotative et à la perte de travaux. Face à cette situation, il considère que le syndicat doit rapidement organiser une réunion avec les militants de l'entreprise.

Après échanges, cette proposition est retenue et une réunion est programmée entre le bureau syndi-

cal et le collectif militants de la DILA et de la SACIJO.

Le trésorier présente la situation financière du syndicat. Les éléments de comptabilité étant rassemblés, un bilan est établi pour l'année en cours. Plusieurs postes de dépenses ont été régularisés. La situation étant assainie, il estime que nous serons en mesure de présenter pour 2012 un projet de bilan à l'équilibre.

Le secrétaire général rappelle le déroulement du congrès de la Filpac et propose la liste des délégués pour notre syndicat (AKOUN Pascal, BOUYRIE Laurent, BRAHMI Fatima, DE SOUSA Jean-Paul, JOSEPH Laurent, JOURDAS Laurent, LE BIHAN Martial, MARECHAL Jean-Philippe, MARTIN Eric, NORGUEZ Marc, ROPERT Jean-François, LESAGE Jean Yves, MARDELAY Laurent).

Il propose:

- de retenir un vote contre le quitus pour le rapport d'activité,
- de fixer la liste de candidats à la CE fédérale,
- d'arrêter nos votes sur le document d'orientation (vote par résolution et vote global).

Après débats et échanges, la CE donne mandat à la délégation pour les votes suivants :

**Rapport d'activité** : de ne pas donner quitus à la direction fédérale sortante.

**Candidatures au CEN** : de ne pas retenir les candidats qui ont favorisé la division.

Concernant le document d'orientation, les échanges et les débats n'ont pas permis, par manque de temps, d'arrêter une position définitive. La CE renvoie à un prochain bureau syndical élargi aux mem-

bres de la délégation la décision définitive sur le vote des résolutions et le vote global.

**Président de séance** : LESAGE Jean-Yves.

**Présents** : AKOUN Pascal - BARTEL Thierry - DE SOUSA Jean-Paul - DOARE Michel - DOARE Patrice - DUMOULIN Guillaume - HAMACHE Arezki - JOSEPH Laurent - JOURDAS Laurent - LERI Julien - LEROUX Jérôme - LESAGE Jean-Yves - MARÉCHAL Jean-Philippe - MEYNARD David - MIQUELESTORENA Michel - NORGUEZ Marc - PAVARD Michel - PICARD Maxime - RAUT Éric - ROBERT Pascal - ROPERT Jean-François - SINOPOLI Jean-Luc - TENITRI Alain - THOMAS FLORES Guillaume

**Absentes ou excusés** : BAUDRY Thierry - BEAUFUMÉ Franck - BOUYRIE Laurent - BRAHMI Fatima - CALBOU Stéphane - DEBAES Jean Jacques - DELABECHE Salim - DERDAR Nassim - DURIN Jacques - ELBAZ Cyril - FAYE Philippe - FOUBLIN Dominique - FRONTY Thierry - GALLUCHOT Gérard - GARDY Pascal - GÉRARD Loïc - GRAL Christophe - HAÏMAD Ameer - JOLY Jean Claude - LACAZE MASMONTÉIL Sophie - LALLET Joël - LAURIER Alain - LE BIHAN Martial - LE ROUX Sébastien - LEBÈGUE Pascal - LEVERN François - LOLLO Thierry - LOURDEZ Didier - MARIE Vincent - MARTIN Eric - PELLERIN Martial - PINCELOUP Patrick - PINOS Émilie - PRUD'HOMME Pascal - THIBAUT Christophe - TOMAT Régis

# Compte rendu de la commission exécutive du 5 décembre 2011

## Ordre du jour :

- Situation dans la profession ;
- Situation financière du syndicat ;
- Bilan congrès fédéral.

Le président, n'étant plus membre de la CE, rappelle le caractère exceptionnel de sa présence à cette assemblée. Elle sera sa dernière commission exécutive !

Le rapporteur, Marc Norguez, présente son introduction au débat de la CE. Il propose, pour la dernière CE, de l'année de dresser un bilan des douze derniers mois qui ont été particulièrement riches en événements, puis d'aborder le contexte général et ensuite notre actualité.

Tout récemment, deux sommets internationaux ont eu lieu. Le premier sur le climat s'est soldé par l'absence de mesures concrètes ; le second, le Sommet européen, en fait une multiplication de rencontres bilatérales des 2 pays les plus riches de la zone euros, laisse la part belle aux financiers. Les mesures d'austérité décidées

frapperont une nouvelle fois les citoyens les plus démunis.

Cette **crise financière** est en fait une crise systémique. En France, Sarkozy applique, en bon élève, une politique libérale de casse des services publics de la santé et des emplois, engendrant encore plus de précarisation des salariés et conduisant à la paupérisation des citoyens. Les chiffres du chômage explosent sous l'effet des plans de licenciements.

2011 est marquée par une baisse des mobilisations, peut-être un contrecoup de la bataille perdue sur les retraites l'année précédente mais c'est aussi lié au contexte, la période pré-présidentielle étant souvent peu riche en mobilisations.

Dans notre actualité, il y a le rendez-vous du 13 décembre 2011 devant l'Assemblée nationale. À Paris, l'UD appelle à un rassemblement devant le siège de l'agence de notation Moody's pour rejoindre en cortège le rassemblement devant l'Assemblée nationale.

## SITUATION DANS LA PROFESSION

Un appel à la solidarité financière a été lancé pour soutenir les salariés en lutte de la papèterie de Malau-cène.

Dans le secteur labeur, les sites de l'ex-groupe Québecor ont été restructurés.

## Pour la presse, Distribution

Un communiqué du SPQN a annoncé que les éditeurs continueraient de confier leur distribution à la messagerie de référence, Presstalis. Les réformes récentes ont fait évoluer le rôle du CSMP (Conseil supérieur des Messageries de presse) et ont mis en place une haute autorité, organe de régulation des contentieux, notamment d'arbitrage des conflits dans le secteur. Cette haute autorité que nous appelions de nos vœux est loin de correspondre à nos attentes. Marc Norguez note l'investiture pour la CGT de Laurent Jourdas en qualité de représentant des salariés de Presstalis au CSMP.

Suite page 13



# L'espoir quand même

Ces dernières semaines ont accentué les traits généraux de l'année 2011 sur le plan social. De tous côtés, les salariés, les syndicalistes sont confrontés à d'énormes difficultés.

La restructuration de ce qui fut le Groupe CirclePrinters a laissé sur le sable, quasiment sans rien, des centaines de salariés. Dans la presse parisienne – au Monde à Ivry-sur-Seine, à France-Soir, à La Tribune – la survie des entreprises que nous proposent les actionnaires détruit les emplois dans les mêmes proportions.

Dans la distribution de la presse, les grandes manœuvres se poursuivent pour achever d'enterrer un système égalitaire et pluraliste qui était un modèle.

Partout, en réalité, les salariés, les retraités, les chômeurs font le constat tragique de la dégradation, non pas des notes des agences de notation financière, mais de leurs situations personnelle et collective.

La crise du capitalisme mondial manifeste depuis 2008 est l'argument massue de ceux qui veulent que nous rentrions la tête dans les épaules.

Dans notre profession, les mêmes ajoutent la concurrence d'Internet et des nouveaux supports.

Oui, le capitalisme est en crise. Il s'en sortira sur le dos des peuples... Ou pas. Ce sont les peuples qui en décideront.

Oui, il existe de nouveaux moyens pour communiquer, s'informer, agir. Mais ce qui ne change pas, c'est le poids des actionnaires, des financiers propriétaires des titres, des entreprises qui décident de casser les accords collectifs, de supprimer les emplois, de sous-traiter pour précariser, de bloquer les salaires.

Certains sites d'information sur Internet sont aujourd'hui bénéficiaires. Pourquoi le patronat laisse-t-il s'y développer la précarité et les bas salaires ?

Le terme « nouvelles technologies » ne doit pas vouloir dire « absence de droits ».

De même, dans les secteurs traditionnels, tous les groupes ne sont pas en faillite ; certains vont même très bien.

Nous n'avons pas, face à nous, des adversaires abstraits tels que la crise ou Internet, nous avons des patrons, des actionnaires qui font des choix qui nous pénalisent.

Nous devons, nous pouvons, les contraindre à en faire d'autres.

L'année 2012 verra la tenue de deux élections importantes (présidentielles et législatives).

Le SGLCE évidemment ne donnera pas de consigne de vote mais appelle les salariés à s'impliquer, dès à présent, dans la campagne et à envisager les conséquences de leurs votes à venir.

La majorité actuelle peut être battue, et une autre peut la remplacer. Mais ce qui est certain, c'est que seule l'intervention massive et durable des salariés, des travailleurs permettra que les choses changent vraiment, que les revendications soient satisfaites.

Disons-le franchement, pour remettre en cause la logique libérale, il faudra bien plus qu'un vote et même bien plus que de belles journées d'actions.

Dans le monde, cette année, des peuples ont montré ce qu'il fallait faire pour obtenir ce qu'ils souhaitent.

Sans copier ces situations, reconnaissons que notre investissement collectif n'est pas à la hauteur. Il faut donc, dès janvier, nous remettre à l'ouvrage, résister, se rassembler et agir.

L'horizon n'est pas bouché. Rien n'est irrémédiable. On peut gagner !

Saluons l'action de Mumia Abu-Jamal et de ses soutiens qui lui ont permis de sortir du couloir de la mort aux États-Unis, et Salah Hamouri qui, après six années d'emprisonnement totalement scandaleuses, vient de recouvrer la liberté.

Finalement, 2012 peut être une bonne année. C'est ce que je vous souhaite à toutes et à tous !



Marc Norguez  
Secrétaire général  
du SGLCE

## France-Soir - La Tribune

# Les salariés pris dans la Toile



Manif sur les Champs-Élysées, devant le siège de France Soir.

Deux quotidiens, et non des moindres, sont menacés de fermeture ou d'arrêt d'impression pour se recentrer sur l'édition web. Les salariés sont en lutte depuis plusieurs mois, *Le Livre Parisien* donne la parole à deux d'entre eux pour expliquer leur action.

**Le Livre parisien** : la solution Web préconisée par la direction te paraît-elle censée ?

**Franck Cartelet** (élu au CE de *France-Soir*) : La solution de tout numérique condamne définitivement le journal papier. *France-Soir* possède encore un potentiel de lectorat à développer. À l'heure de l'internet, il faut «réinventer» le quotidien papier qui ne peut plus lutter contre la rapidité de l'information et renforcer le decryptage, l'explication aux lecteurs. Le modèle actuel des quotidiens qui s'appuie sur les deux supports, papier et numérique, est certainement le choix le plus judicieux mais encore faut-il avoir un projet d'entreprise clair et précis. Monsieur Pugachev, comme les actionnaires précédents, n'a eu de cesse de malmenager les lecteurs dans toutes sortes de projets éditoriaux en modifiant profondément, chaque fois, la maquette. En 2010, le journal avait tout de même réussi à atteindre les 75 000 ventes quotidiennes mais l'impatience du jeune actionnaire n'a pas permis de consolider ces chiffres et de définir une véritable stratégie d'entreprise.

**L.P.** : Quel impact direct au niveau du personnel de l'entreprise ?

**F.C.** : La restructuration est dévastatrice puisque sur un effectif de 127 salariés, 41 seront conservés dans le projet Web. Les licenciements pourraient atteindre un total de 89.

**4 L.P.** : En cas d'arrêt du papier, quel serait

l'impact au niveau de l'imprimerie d'Évry ?

**F.C.** : L'arrêt du support papier déclencherait la fermeture de l'imprimerie, Roto Francienne, puisque *France-Soir* représente l'essentiel de la charge de travail de ce site d'impression, propriété de Monsieur Pugachev. Il y aura aussi des conséquences sur les différentes imprimeries «prestataires» ainsi que sur la distribution.

**L.P.** : Mais pourtant, Pugachev a touché les aides à la presse, ne crois-tu pas que le ministère et la direction générale des médias seraient en droit de réclamer des résultats en termes de maintien du titre et des emplois ?

**F.C.** : *France-Soir* a bénéficié d'aides à la presse depuis de longues années, au titre de quotidien à faibles ressources publicitaires et aussi dans le cadre de ses différentes modernisations. Évidemment, le ministère ainsi que la DGMIC ont le devoir et la responsabilité de réclamer des comptes. Cependant, l'actionnaire a dû justifier de ses lourds investissements, 70 millions d'euros en un peu plus de deux ans, de ses différents projets éditoriaux qui n'ont pas reçu le succès escompté auprès des lecteurs. Malheureusement, le ministère ne reconnaît pas encore la presse comme un secteur d'utilité publique et comme un des piliers de la démocratie. Il s'abrite sur le fait qu'il ne peut avoir qu'une intervention limitée auprès d'un titre de presse, et d'une société privée de surcroît.

**L.P.** : Quelles sont les actions envisagées par les syndicats de l'entreprise ? Comment fonctionne l'unité syndicale ? Quel est le moral des salariés ?

**F.C.** : Différentes actions ont été menées par les syndicats de l'entreprise mais le problème majeur, c'est qu'elles n'ont jamais été discutées en interne mais proposées en assemblée générale par Info'com-Cgt, mettant à maintes reprises les autres syndicats devant le fait accompli. Un rassemblement de la profession s'est d'abord tenu devant le siège éditorial du journal, puis un second devant les bureaux du SPQN. La réunion au ministère de la Culture a été la véritable rupture puisque le SGLCE, possédant une date de rendez-vous, proposait d'élargir cette réunion à tous. Mais cette demande est restée sans réponse de la part du CILP, reflétant ainsi malheureusement leur volonté de ne pas faire «ensemble». Au journal, les élus d'Info'com avaient toujours une bonne raison de ne pas vouloir s'y associer. Tout d'abord, la date de réunion était jugée trop tôt et ce fût ensuite la présence du ministre F. Mitterrand qui était jugée indispensable pour participer à celle-ci. Les mauvais réflexes avaient définitivement pris le dessus puisque le CILP a décidé de rythmer seul les initiatives à prendre malgré la pro-

position du SGLCE de tenir une réunion «CGT». Pourtant, vu l'importance de la situation, on aurait pu imaginer qu'elle s'imposait et que les conflits intersyndicaux devaient être mis de côté. Mais de toute évidence, certains ne partageaient pas cette idée...

Devant ce constat d'échec, nous avons décidé dans l'entreprise de nous associer tout de même aux différentes initiatives même si je pense qu'elles auraient été certainement bien plus efficaces si elles avaient été discutées et élaborées par tous.

Le moral des salariés est évidemment bas et l'inquiétude grandit mais je suis toujours surpris de voir à quel point ils restent inlassablement attachés à leur journal qu'ils continuent à fabriquer au quotidien avec toujours autant de conviction.

**L.P.** : Quel crédit apportes-tu à l'idée que *France-Soir* pourrait devenir un porte-voix du Front national pour les élections de 2012 ?

**F.C.** : Je condamne fermement les propos d'Alexander Pugachev avant tout parce qu'il l'a fait en tant que président et directeur de la publication de *France-Soir*. Une erreur lourde de conséquences pour le titre et l'image que cela va obligatoirement renvoyer aux lecteurs, aux annonceurs ainsi que celle qui va coller aux journalistes du titre.

Cependant, je n'accorde aucun crédit au fait que *France-Soir* devienne le porte-voix du Front national puisqu'il n'est jamais intervenu, à ma connaissance, sur le contenu rédactionnel du journal papier et numérique. Je pense que c'est un procès qui n'a pas lieu d'exister.

**L.P.** : Quel est ton sentiment sur le projet présenté par l'ex-directrice, Christiane Vulvert ?

**F.C.** : Ce projet a le mérite d'exister et à ce titre, il doit recevoir une attention toute particulière, d'autant plus qu'il ambitionne de préserver l'activité papier et numérique. Mais il convient d'abord de juger de sa véritable capacité de financement. Et c'est bien là le problème. Son projet s'appuie sur un financement à hauteur de 10 millions d'euros via de «mystérieux investisseurs» qui n'ont toujours pas dévoilé leurs cartes. Il s'appuie également sur la participation financière de Monsieur Pugachev à hauteur de 15 millions d'euros, du financement du plan social de Madame Vulvert (une trentaine de salariés) ainsi que du règlement du passif et des contentieux de la société, soit une enveloppe globale estimée aux alentours de 20 millions d'euros pris en charge par l'actionnaire actuel. Les relations conflictuelles entre Monsieur Pugachev et Madame Vulvert ne peuvent raisonnablement pas me faire penser que cette solution soit crédible.

**L.P.** : Il faut se le dire, si *France-Soir* a pu être, dans des temps anciens, un quotidien prestigieux, la plupart d'entre nous sommes nés trop tard pour s'en souvenir. Penses-tu qu'un journal populaire et intelligent soit réalisable ? Penses-tu qu'on puisse être populaire sans être populiste ?

**F.C.** : Oui, je pense qu'un journal populaire peut permettre, au-delà du sensationnel, de faire évoluer les lecteurs sur des sujets de société, politiques et culturels. L'information populaire a malheureusement été totalement monopolisée par les gratuits ces dernières années. Un quotidien populaire doit faire évoluer son lectorat sur des valeurs démocratiques sans pour autant tomber dans la caricature.

**L.P.** : Un journal qui disparaît, c'est un peu de liberté de parole en moins, comment faire pour que *France-Soir* rejoue enfin un rôle de diffuseur d'information et de contenu culturel dans la population ?

**F.C.** : Quoi qu'on pense de *France-Soir*, sa disparition fragiliserait la presse et son rôle d'utilité publique. Un journal en moins, ce serait aussi de lourdes conséquences humaines pour les salariés qui participent quotidiennement à la réalisation de ce quotidien. Je n'ai évidemment pas la recette miracle pour relancer *France-Soir*, mais j'imagine qu'un projet d'entreprise élaboré et discuté en interne avec les journalistes serait la première décision à prendre. Enfin, des investissements sur le long terme sont aussi indispensables avec un soutien sans faille de la puissance publique. *France-Soir*, dans la tourmente depuis de nombreuses années, a toujours été précurseur des mutations de la presse quotidienne nationale, c'est pourquoi j'espère que la situation actuelle du titre agira efficacement auprès des différents acteurs de la profession afin que nous n'assistions pas, dans un avenir proche, à l'agonie annoncée de la presse papier.

**L.P.** : Je te remercie. *Le Livre parisien* est solidaire de la lutte des salariés de *France-Soir*.

### Dernière minute

**Lors du comité d'entreprise extraordinaire du 19 décembre 2012, les élus ont refusé de donner leur avis concernant le projet de réorganisation de l'entreprise et le projet de licenciement collectif (PSE).**

**L'absence d'éléments sur la situation comptable de la holding fonds Sablon International en 2010 et 2011, la non-consultation du CHSCT ainsi que la dénomination des catégories socio-professionnelles qui permet d'identifier les salariés licenciés sont autant d'éléments qui ont justifié cette décision.**

**En parallèle, le comité d'entreprise a déposé un référé au tribunal de grande instance et celui-ci rendra sa décision le 26 janvier prochain.**

**Les conclusions issues de la table ronde suite à la rencontre entre le SPQN et Mme Vulvert sont aussi attendues par les salariés de *France-Soir*.**

**À ce jour, l'édition papier de *France-Soir* ne paraît plus depuis 8 jours...**



Des emplois et du papier ! De gauche à droite Franck Cartelet et Jean-François Ropert.

**M**aintenant, donnons la parole à Cyrille Lachkareff, élu au CE du quotidien économique *La Tribune*.

**Le Livre parisien** : Penses-tu qu'une édition Web unique soit viable ?

**Cyrille Lachkareff** (*La Tribune*) : Je ne pense pas que ce soit le cas, car encore beaucoup de gens ont leurs habitudes avec le papier, c'est encore l'essentiel du chiffre d'affaires.

**L.P.** : La direction entend sous-traiter des services, lesquels ? Est-ce vraiment une économie ?

**C.L.** : il s'agit de l'infographie sous-traitée à l'agence Idé et du secrétariat de rédaction. Aucune preuve que cela coûte moins cher, la direction n'a pu nous éclairer. Cela coûterait 150 000 euros par an, on ne voit pas bien l'économie réalisée.

**L.P.** : Combien de salariés seraient concernés par ce plan ?

**C.L.** : Le plan social initial prévoyait 16 suppressions d'emplois mais il est aujourd'hui caduc.

**L.P.** : Madame Decamps prétend maintenir l'édition papier, même réorganisée. Penses-tu que la cohabitation Web-papier ait de l'avenir ou est-ce une diversion pour faire disparaître le papier définitivement ?

**C.L.** : Il est difficile de faire crédit aux affirmations de la direction, il me semble que le terme « réorganisation » cache en fait « l'éradication ». C'est comme quand on parle de « réforme » pour dire « casse des acquis sociaux ». Bien-sûr, le papier et le web peuvent cohabiter, ce serait même excellent. De plus, les salariés habitués à fabriquer un journal peuvent tout à fait travailler pour le web, mais le patronat ne veut pas leur donner cette opportunité, c'est une diversion pour se débarrasser d'un type de salariés, de règles sociales liées à la profession.

**L.P.** : Elle laisse aussi entendre qu'elle aurait quelques repreneurs éventuels, info ou intox ?

**C.L.** : On entend ça depuis trois ans. Mais la direction ne communique pas là-dessus sous prétexte que des révélations inopportunes pourraient rebuter lesdits repreneurs. Pour moi, c'est de l'intox.

**L.P.** : Il se dit que les personnels visés par d'éventuels licenciements seraient les syndiqués ou responsables syndicaux, peux-tu nous en dire plus ?

**C.L.** : C'est un constat. L'essentiel du plateau

éditorial serait vidé. Et c'est là que se trouvent l'essentiel des syndiqués.

**L.P.** : Si la liquidation judiciaire était proclamée le 19 décembre, quelles seraient les perspectives pour les salariés du journal ?

**C.L.** : Une reprise est possible mais avec quelles garanties sociales ? Il y a fort à parier qu'un candidat à la reprise cherchera à tailler dans la masse salariale. Il n'est même pas dit qu'il souhaite conserver le papier.

**L.P.** : On dit que les hauts cadres regroupés dans la Holding se voient verser des salaires mirobolants ainsi que des avantages en nature. As-tu une idée du niveau de ces gratifications ?

**C.L.** : Oui, il semble que la Holding verse des salaires conséquents à ses cadres. Pour les avantages en nature, je n'ai pas d'informations précises là-dessus. Ce qui est sûr, c'est que pour les salariés, ils invoquent la crise, les difficultés et ne leur promettent que « du sang et des larmes ».

**L.P.** : Ne crois-tu pas que ce serait à l'État d'obliger les patrons de presse à respecter la diversité des titres afin de garantir un minimum de pluralité d'information ?

**C.L.** : Dans un monde idéal, ce serait à l'État de garantir la diversité des titres, mais dans le cas présent où l'État se positionne comme le relais de la politique patronale, c'est plus au mouvement social de garantir la pluralité de l'information, on ne peut faire confiance à l'État.

**L.P.** : Eh bien, en attendant des jours meilleurs et des lendemains qui chantent, *Le Livre parisien* vous souhaite beaucoup de courage et de solidarité dans la lutte acharnée que vous menez actuellement. La solidarité de la profession a malheureusement souvent l'occasion de se manifester tant les coups bas des patrons sont nombreux et variés.

Thierry FRONTY

**À *La Tribune*, l'entreprise a été placée en redressement judiciaire, et une nouvelle date limite de dépôt des offres de reprise a été fixée au 6 janvier.**

**Les salariés espèrent des offres plus sérieuses que les cinq présentées jusqu'ici. Effectivement, 4 offres sur 5 prévoyaient l'arrêt de l'édition papier.**

# VII<sup>e</sup> Congrès de la Filpac



Ce congrès s'est tenu du 14 au 17 novembre 2011. Des invités de grande qualité y ont pris la parole, deux secrétaires généraux : Bernard Thibault de la CGT et Philippe J. Jennings de l'Union Network international (UNI) ; Julien Lauprêtre, président du Secours populaire et Odette Niles pour l'Amicale de Chateaubriand. Notre ami Monji a également pu donner son sentiment sur les mouvements en Tunisie et dans les pays arabes. Un représentant des syndicats vietnamiens était également présent.

En marge des travaux, deux débats ont été organisés : l'un sur les enjeux de la filière papetière, l'autre sur le pluralisme dans les médias.

Le Congrès s'est déroulé sans grande surprise. Les textes ont été votés à de très larges majorités et les membres du CEN tous bien élus.

Il y a eu peu d'interventions générales ou rédigées à l'avance et les séances ont donné lieu à des interventions courtes.

Dans ce cadre, les délégués de notre syndicat sont intervenus sur la base des discussions

et des positions de la commission exécutive. Ils ont confirmé l'ampleur des difficultés et des dangers qui assaillent les travailleurs de nos professions. Face à ces raz-de-marée de destruction d'emplois, de restructurations et de fermetures d'entreprises, l'union et la lutte sont indispensables.

Les délégués ont déploré les manques dans la mise en œuvre d'un fédéralisme ou chacun devrait être pris en compte. De même, ils ont noté le décalage entre les écrits et les actes, notamment lors de la bataille des retraites.

Le débat sur la notion de filières a donné lieu à une discussion plus soutenue. Jean-Philippe Maréchal est intervenu sur le sujet, en soulignant la place que devraient tenir, au sein de la Filpac CGT, les industries graphiques.

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, s'est exprimé pour rappeler l'activité de son syndicat dans cette profession particulière des journalistes. Il a souligné une nouvelle fois les convergences d'analyse entre nos deux syndicats.

Notre syndicat, appliquant le mandat de sa CE, n'a pas donné quitus à la direction sortante, a voté contre la résolution sur les filières et s'est abstenu sur le document d'orientation.

À l'issue des débats, toute la direction fédérale a été reconduite.

La question posée est bien celle de la mise en œuvre des orientations retenues. Lors du congrès, en voulant faire face aux exigences de la situation à quelques-uns, sans doute persuadés d'avoir toujours raison, on ne se donne pas tous les moyens de construire une riposte adaptée à la situation ni l'organisation CGT dont nos professions et les salariés ont besoin pour l'avenir.

**Marc NORGUEZ**

Secrétaire général de la SGLCE

Bulletin officiel du Syndicat général du livre et de la communication écrite  
94, bd A.-Blanqui – 75013 PARIS.

N° de Commission paritaire :  
0115 S 07117. – N° ISSN : 1269-5076.

Prépresse réalisé par Publications Elysées  
13, rue Niepce – 75014 Paris  
Tél. : 01 40 47 41 01

Impression : Imprimerie Grenier.

Directeur de publication  
et de rédaction : Norguez Marc.

Rédacteur en chef :  
Thomas Flores Guillaume.

Comité de rédaction :  
M. Lopes, M. Pavard, Y. Volant,  
Th. Fronty

Photos : J.-P., M. Lopes





**APEX**  
A PRIME & SOGEX-ACTE

Au service des élus et des CE  
**les clés pour anticiper**

Voir clair dans la stratégie de l'entreprise, décrypter les bilans, identifier les zones d'ombres... à l'heure de la mondialisation, les élus des comités d'entreprises ont besoin d'informations pertinentes et d'analyses clairvoyantes. Apex est un cabinet indépendant de diagnostic et de conseil économique, social et financier au service des élus et des CE. Pour anticiper les plans de l'entreprise et de ses actionnaires, pour obtenir des engagements précis des directions, Apex apporte une expertise critique, des chiffres, des faits et des arguments qui ouvrent un vrai dialogue social et qui permettent d'agir avec clarté.

de la **ANTICIPER LES PLANS**  
**«World Company»**

APEX 17 bd Poissonnière - 75002 Paris  
Tel. 01 53 72 00 00 - www.apex.fr



© Illustration Sarah Rivière



**Prospérité  
pour les financiers,**

**Austérité  
pour les salariés :**



# Il faut agir

**pour refuser l'austérité  
et gagner une autre répartition des richesses**

L'austérité, partout, pénalise le plus grand nombre (salariés, retraités et privés d'emploi), épargne les plus riches et la finance et empêche la croissance économique et l'emploi.

La crise de la dette publique vient des choix politiques et pas des salariés. C'est pourquoi la CGT s'est engagée pour exiger un audit citoyen de la dette publique.

Il faut stopper cette spirale infernale qui nous entraîne à coup sûr dans une récession économique.

À la botte des agences de notation et des marchés financiers, G8, G20, sommets européens ordinaires et extraordinaires, uniformisent les mesures d'austérité à prendre dans chaque pays produisant les mêmes effets désastreux pour les peuples.

Mais si le système peut faire sauter les dirigeants des pays, les peuples restent en place et doivent organiser durablement la riposte.

**C'est le rôle du syndicalisme de permettre aux salariés de s'exprimer.** Depuis la rentrée, les mobilisations se multiplient en Grèce, Portugal, Ecosse, Italie, Espagne, Hongrie, Pologne, France... et d'autres sont programmées :

- 24 novembre, grève générale au Portugal ;
- 30 novembre, grève de la Fonction publique au Royaume-Uni ;
- 30 novembre, action coordonnée au niveau européen à l'appel de la Fédération européenne des services publics ;
- 8 décembre, sur les services publics en Italie.

Après le 11 octobre en France avec 300 000 manifestants pour un autre partage des richesses, la mobilisation est urgente au regard des plans de rigueur qui se succèdent et des annonces quasi quotidiennes de nouvelles mesures satisfaisant pleinement le Medef.

Le Président Sarkozy, s'érigeant en garant et protecteur du modèle social français, trompe les citoyens en affectant la fraude aux salariés prônant ainsi la division et l'exclusion.

D'après l'administration, 1 % des allocataires seraient en fraude pour 458 millions, mais le Président ne dit rien sur les 15 milliards de fraude des entreprises.

Il met en acte sa récente déclaration sur « l'opportunité que représente la crise pour mener des réformes de fond qui seraient impossible dans un autre contexte », remettant en cause notre modèle social.

Les moyens existent pour une autre répartition des richesses créées par **les salariés qui supportent 80 % du financement** des mesures de rigueur annoncées.

**Dans les jours, les semaines et les mois qui viennent, la mobilisation doit se réaliser pour gagner sur l'emploi et les salaires, la protection sociale, la reconquête des services publics et de l'industrie. Il faut remettre l'économie au service de l'humain !**

**Avec vous, la CGT  
est disponible pour changer  
cette situation insupportable !**

# Les effets des me

## Fraude sociale

Sur les 20 milliards d'euros pointés dans le rapport d'information parlementaire, 16 relèvent des entreprises, mais Sarkozy ne parle que des quatre autres en désignant les salariés, en général, comme des fraudeurs potentiels.

En 2010, 63 % des entreprises contrôlées par les contrôleurs URSSAF ont dû payer des redressements.

Les accidents du travail et maladies professionnelles non déclarés par les employeurs coûtent 1 milliard à la Sécurité sociale.

Le travail non déclaré représenterait 9 à 15 milliards.

## Réduction des dépenses de Sécurité sociale : 700 millions € (dont 500 sur la santé)

Cette mesure renforce les inégalités en terme d'accès aux soins et l'addition est payée par les malades et les assurés sociaux. Elle s'ajoute à la journée de carence pour le privé et le public, à la taxation des complémentaires et au déremboursement des médicaments.

Le reste à charge des patients sans complémentaire santé s'élève aujourd'hui à 45 % ; de plus en plus de citoyens, dont 19 % d'étudiants, n'ont pas de mutuelle. 29 % de la population et 34 % d'étudiants renoncent à des soins pour raison financière.

Dans le même temps, le groupe Sanofi-Aventis affiche 9,2 milliards de bénéfices pour 30 milliards de chiffre d'affaires, bénéficie de la niche fiscale du crédit-impôt-recherche pour 100 millions d'euros, vient de boucler un plan de 4 000 suppressions d'emplois et annonce 1 800 suppressions supplémentaires pour 2012, dont 800 dans la recherche. Les dividendes versés aux actionnaires passeront de 34 à 50 %

## Les dix exigences de la C

- Revaloriser les salaires, les pensions et le
- Contrôler les aides publiques aux entreprises
- Contraindre les entreprises à des alternat
- Supprimer les exonérations fiscales et so
- Stopper les suppressions d'emplois.
- Développer les politiques publiques et les
- Réformer la fiscalité en profondeur
- Créer un pôle financier public et établir u
- Taxer les mouvements spéculatifs de capi
- Mettre en place un fond européen de

## Retraite : 100 millions €

62 ans imposés en 2017 et non plus en 2018.  
67 ans pour une retraite à taux plein.

Dès 2012, le salarié né en 1952 partira à 60 ans et 9 mois contre 60 ans et 8 mois imposé par la réforme.

Cette réforme, refusée par 70 % de la population sert essentiellement à calmer les agences de notation au dire de Sarkozy pour garder son triple A.

Mais pour les salariés, c'est une triple peine :

- recul de l'âge légal ;
- augmentation de la durée de cotisation ;
- baisse du niveau des pensions.

# Mesures d'austérité

## Augmentation des impôts : 1,7 milliard €

Le tour de passe-passe consiste à ne pas absorber les 2,2 % d'inflation de 2011 pour revaloriser les tranches d'imposition.

Il suffira que les revenus des ménages augmentent de 1 % pour que les contribuables passent à la tranche supérieure et que ceux qui n'étaient pas éligibles à l'impôt le deviennent.

La hausse est évaluée à 5 % sur les foyers fiscaux. La facture sera payée fin 2012, après les élections.

## GT pour sortir de la crise

les minima sociaux.

ses.

atives aux licenciements.

cialles sur les heures supplémentaires.

oyens des services publics.

n mécanisme de crédits à taux réduits.

taux et éradiquer les paradis fiscaux.

e solidarité sociale et de développement

## Impôt sur les sociétés des grandes entreprises : 1,1 milliard € (seulement pour 2012 et 2013)

On est loin des 170 milliards d'aides qui profitent essentiellement aux grandes entreprises qui grâce à ces mesures payent en moyenne 8 % d'impôt sur les sociétés pendant que les plus petites entreprises en payent 30 %.

L'État supprime des fonctionnaires chargés de la collecte de l'impôt alors que la fraude fiscale est estimée entre 45 et 50 milliards d'euros.

## Baisse des aides sociales : 500 millions €

Cette mesure concerne :

- 4,7 millions de foyers pour les prestations sociales alors qu'elles ont permis à la France d'avoir l'un des plus hauts taux de natalité en Europe qui représente un atout pour l'avenir ;
- 3 millions de foyers pour l'allocation de rentrée scolaire alors que l'accès à l'éducation devient un problème pour les bas et moyens revenus, remettant en cause l'égalité des chances tant souhaitée par le président Sarkozy ;
- 6 millions de foyers pour l'aide au logement alors que les prix des loyers ont explosé dans les dix dernières années.

## Hausse de la TVA : 1,8 milliard €

Cette mesure est des plus injuste car elle pénalise plus particulièrement les plus modestes pour qui la TVA représente 16,6 % de leur consommation par rapport à leurs revenus pour seulement 8 % pour les ménages plus aisés et presque rien pour les plus fortunés.

(en milliards d'euros)	HAUT REVENU	SALARIÉ
Réduction des dépenses de Sécurité sociale		0,7
Anticipation retraite		0,1
Augmentation de 19 à 24 % du prélèvement forfaitaire sur les dividendes et intérêts	0,6	
Majoration exceptionnelle de l'impôt sur les sociétés (2012 et 2013)	Entreprise 1,1	
Augmentation des impôts sur le revenu		1,7
Baisse des aides sociales		0,4
Augmentation TVA de 5,5 à 7 %		1,8
Rappel plan août 2011	0,2	3,0
<b>TOTAL</b>	<b>1,9</b>	<b>7,7</b>

# Nature et origine de la dette

**Les salariés ne sont pas responsables**, ni de la dette publique, ni du déficit budgétaire qui a fortement augmenté depuis la présidence de Nicolas Sarkozy : 50 milliards d'euros en 2007, 112 milliards d'euros en 2010.

Le budget de l'État est déficitaire depuis trente ans, donc les emprunts réalisés ne cessent de gonfler la dette. Depuis plusieurs années, les charges d'intérêt de cette dette représentent plus de 10 % des dépenses publiques et sont devenues le premier poste des dépenses de l'État. Ces charges d'intérêt (50 milliards d'euros actuellement) profitent aux financiers.

## Gouvernements et entreprises sont les responsables

La dégradation de la situation économique depuis 2008 n'explique qu'un tiers du déficit budgétaire. Les 2/3 restant résultent des choix gouvernementaux qui réduisent l'impôt sur les riches et imposent des sacrifices aux salariés, aux retraités et aux privés d'emploi.

Le gouvernement prétend que le déficit budgétaire découle des dépenses socialement utiles et nécessaires qui seraient, selon lui, trop élevées alors que les dépenses publiques n'ont pas augmenté ces cinq dernières années.

## Le déficit s'explique par l'insuffisance des recettes

La faiblesse de l'emploi et des salaires pèse sur les recettes de l'État qui proviennent surtout des impôts, lesquels dépendent du dynamisme de l'activité économique, particulièrement de l'emploi et des salaires.

Si l'emploi et les salaires augmentent, l'activité économique sera plus forte et le revenu national, de même que les recettes de l'État vont augmenter. Elles vont augmenter d'autant plus vite que l'impôt sur le revenu est progressif (le montant de l'impôt augmente plus que proportionnellement par rapport à la hausse du revenu). La hausse des recettes permettra de réduire le déficit budgétaire et la dette publique.

## À cause des cadeaux aux riches, les recettes n'augmentent pas suffisamment

Le gouvernement prétend qu'il veut équilibrer les impôts sur le travail et sur le capital. C'est faux.

Depuis plusieurs années et surtout sous le gouvernement Sarkozy-Fillon, l'impôt sur les riches et sur le capital a baissé (impôt moins progressif, cadeaux fiscaux, etc.).

La seule suppression de l'impôt sur la fortune a privé les recettes de l'État de 2 milliards d'euros et l'augmentation de la dernière tranche d'impôt n'a été que de 1 % (de 40 à 41 %).

## L'argent des contribuables est mal utilisé

L'État et les collectivités territoriales ont dépensé 172 milliards d'euros en 2010 pour aider les entreprises au nom de l'emploi et de l'investissement. Au regard des résultats, montée du chômage en général, celui des jeunes et des seniors en particulier, le compte n'y est pas. Par contre, l'État n'hésite pas à réduire les dépenses socialement utiles, à geler les salaires et supprimer des postes dans la fonction publique (150 000 depuis 2007). Le gouvernement doit mieux utiliser l'argent des contribuables pour développer l'industrie, les services publics et répondre aux besoins sociaux.

### Les richesses créées par les salariés doivent revenir aux salariés et c'est POSSIBLE :

- 170 milliards de trésorerie des groupes du CAC40 ;
- 172 milliards d'euros d'exonérations fiscales et sociales et différentes aides aux entreprises en 2010 ;
- 11,4 milliards d'euros de cadeaux fiscaux aux plus riches depuis 2007 ;
- 210 milliards d'euros de dividendes versés en 2010 par les entreprises non financières ;
- 36 milliards de dividendes en 2009 et 40 milliards en 2010 aux actionnaires du CAC 40.

**Vous ne voulez pas en rester là ! Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus fort.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Age : ..... Profession : .....

Entreprise (nom et adresse) : .....



Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 48 18 84 72, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. **Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)**





# C'est arrivé dans la profession !

## Les nouvelles règles de la représentativité syndicale ou lorsque les patrons y voient un moyen de réduire la présence syndicale dans les entreprises à sites ou établissements multiples.

### Représentativité : rappels

#### Quand ?

La loi du 20 août 2008 fixe de nouvelles règles à la représentativité des organisations syndicales ainsi qu'à celles qui encadrent la validation des accords conclus dans le cadre de la négociation collective. En effet, depuis cette date, pour être « qualifiées » les organisations syndicales doivent faire la démonstration de leur représentativité lors des élections professionnelles.

#### Comment ?

Dans les entreprises, la barre pour s'asseoir à la table des négociations et signer des accords collectifs a été fixée au seuil de 10 % des suffrages valablement exprimés au premier tour des élections au Comité d'entreprise. Dans les entreprises de moins de cinquante salariés, c'est le premier tour des élections des délégués du personnel qui sert de baromètre de la représentativité syndicale pour les futures négociations.

#### Où ?

Si les nouvelles règles s'appliquent à l'ensemble des champs (entreprises, branches, interprofessionnel) de la négociation collective, depuis l'instauration de la loi « portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », c'est depuis août 2008 d'abord dans les entreprises que celles-ci s'appliquent.

Les lignes qui suivent illustrent, à partir d'un exemple grandeur nature, tout le « bénéfice » antisocial et antisyndical que certaines entreprises et grands groupes entendent tirer de cette loi et de la jurisprudence qui l'accompagne. Leur objectif est clair, il s'agit ni plus ni moins de retirer des droits syndicaux dans des entreprises dont la structure en établissements et/ou sites distincts permet de faire jouer une décision de la Chambre sociale de la Cour de cassation en date du 18 mai 2011.

### Une entreprise, un Comité d'entreprise et cinq sites égalent quatre délégués syndicaux CGT

Ces dernières semaines, suite au déroulement des élections professionnelles et au mandatement de quatre délégués syndicaux après la proclamation des résultats électoraux, le syndicat a été assigné devant quatre tribunaux d'Instance pour contestation de désignation de délégués

syndicaux. Rassurez-vous, camarades lecteurs, ces affaires engagées par une entreprise de plus de 1000 salariés répartis sur cinq sites ont à ce jour toutes tourné en notre faveur. En effet, les quatre jugements ont débouté l'entreprise de ses demandes et un tribunal a même accordé 400 euros de dédommagement au SGLCE au titre de l'article 700 de la procédure civile.

Les juges ont dit NON aux demandes de la direction d'annuler les désignations de délégués syndicaux.

L'affaire n'est pas à minimiser puisque la conséquence immédiate en cas de succès de cette contestation aurait été de réduire de 50 à 75 % le nombre des délégués syndicaux CGT, privant ainsi notre organisation syndicale de tout contact avec des salariés de l'entreprise. Tout à sa stratégie d'effacement de la présence syndicale, la direction générale de l'entreprise n'a pas seulement ciblé la CGT, mais toutes les organisations syndicales à l'exception de celles qui avaient retiré leur mandatement à leurs représentants devant les arguments présentés par l'employeur.

#### Et maintenant ?

Eh bien, non contente de l'issue des décisions des tribunaux, la direction s'est pourvue en cassation contre leurs jugements.

Sur le fond, la direction s'appuie dans ses demandes sur une décision bien réelle de la cour de cassation du mois de mai 2011 (arrêt 10-60383 consultable <http://www.legifrance.gouv.fr>) qui rappelle que le périmètre de désignation des délégués syndicaux doit correspondre à celui de l'élection du Comité d'entreprise. C'est à partir de cette jurisprudence que l'employeur entendait faire un « hold-up » sur le droit syndical dans l'entreprise.

### Objectif ? Réduire la touche avec les syndicats ! Changer les règles et renvoyer leurs représentants sur le banc des remplaçants !

Le droit syndical existe dans cette entreprise et le dernier accord en la matière remonte au 14 mars 2003. Les juges l'ont lu avec grande attention et en ont validé le contenu contre le demandeur dans le contentieux ouvert par l'employeur.

#### L'arroseeur arrosé

Dans cette affaire, ô combien révélatrice de l'offensive patronale généralisée contre la négociation collective ; les juges ont pris en

compte l'existant, en l'occurrence l'accord d'entreprise. Par leurs décisions respectives, distinctes et convergentes, quatre juges d'instance ont pleinement intégré aux règles fixées par la loi du 20 août 2008 l'accord d'entreprise fixant « les moyens accordés aux organisations syndicales. »

#### Conclusion provisoire avant la cassation

Sans refaire le match, on peut lucidement s'interroger sur la manière dont les juges auraient arbitré en l'absence d'un accord d'entreprise concernant les moyens des organisations syndicales. Compte tenu de la jurisprudence, il y a fort à parier que les choses auraient tourné bien différemment, probablement en notre défaveur !

Sur le fond, ces décisions dont les salariés et nous-mêmes pouvons-nous réjouir s'inscrivent dans le respect de la hiérarchie des normes qui fixent que les accords issus de la négociation collective s'améliorent et s'enrichissent à mesure que l'on se rapproche de l'entreprise et du lieu de travail. Les accords d'entreprise améliorent les accords de branche (conventions collectives) qui améliorent les accords interprofessionnels et le code du travail.

### N'en déplaise aux employeurs et à leurs organisations, c'est comme ça !

Face à l'offensive de démolition sociale qu'employeurs, patronat et d'autres habillent d'un dialogue dit « social », cet exemple illustre combien la négociation collective – forte sur les bases des attentes des salariés et des revendications que construisent et portent les syndicats CGT – reste l'indispensable moteur du progrès social. Ici, la confrontation a lieu au travers de moyens juridiques mais dans bien d'autres domaines, il en va tout autrement. Pour les augmentations de salaires, l'embauche des précaires et des jeunes, le financement de la retraite à 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité, c'est par la mobilisation des salariés et le rapport de forces que la justice et le progrès social se construisent.

En ce début d'année 2012 que nous voulons riche de santé, de joies et de succès revendicatifs pour les salariés, faisons le pari que patronat et gouvernement sont prenables, particulièrement en période électorale, par temps de crise, lorsque leur modèle s'effondre !

Guillaume THOMAS FLORES



## Suite de la page 2

Pour l'IHT, après l'annonce par la direction de son intention de quitter l'imprimerie de POP pour se faire imprimer en Belgique, nous avons engagé des actions. Nous les avons suspendues pour laisser le temps à la négociation suite à la désignation d'un médiateur mandaté par le SPQN, conformément à notre demande.

Marc note que le groupe Riccobono continue à concentrer les moyens d'impression. Récemment, il a repris deux entreprises du groupe Amaury en province. Istres sera fermé et la production transférée à Vitrolles. Le site Riccobono de Bournezeau pourrait fermer et l'activité serait rapatriée à Nantes. Cette stratégie menée avec l'aval et le soutien des éditeurs pourrait être déclinée en région parisienne. Dans ce cadre, l'avenir du site imprimant *Le Parisien* à Saint-Ouen serait menacé.

Le secrétaire général nous informe de la signature d'accords concernant *le Monde Imprimerie*.

Pour *France-Soir*, la façon de procéder et le peu de lisibilité sur la stratégie syndicale retenue par les camarades du Comité inter nous conduisent à ne pas nous associer au rassemblement devant le Sénat.

Pour la vie du syndicat, Marc évoque le déroulement du congrès fédéral qui s'est tenu dans une situation difficile.

Il conclut sur le bilan du nombre d'adhérents et précise que la reconquête est et doit être un objectif prioritaire. Il note que les efforts entrepris devraient permettre de présenter un budget à l'équilibre dès 2012.

Concernant la situation de *France-Soir*, un premier intervenant estime que le rassemblement devant le Sénat à l'initiative du Comité Inter n'est pas partagé par les camarades de la presse. Il précise que nos adhérents sont écartés et les salariés pas impliqués, du fait des décisions par le haut. Il note le manque de coordination et l'absence de revendications précises. Il s'étonne de la méthode retenue pour la conduite des actions, notamment de la dernière, non signée par l'organisation syndicale mais seulement par un collectif de salariés. Il propose un projet de communiqué pour préciser la position de notre syndicat.

Un intervenant note que si Info'com n'est pas le champion de la démocratie syndicale, il est au moins

au top de la com. ! Dans ce contexte, il se demande comment agir pour être reconnu et visible.

Le président estime qu'il y a beaucoup de décorum et peu d'initiatives concrètes.

*Un intervenant* ne se déclare pas favorable à aller devant le Sénat. En référence au projet de communiqué, il souligne qu'il n'est pas forcément utile de décrédibiliser les actions « Robins des bois » car nous sommes parfois dans certaines pratiques proches de ces actions. Il note que l'absence de reprenneur crédible rend difficile l'action syndicale, réduisant malheureusement les initiatives à l'occupation de la scène médiatique et à l'agitation.

*Un intervenant* revient sur la place des salariés de *France-Soir* qui sont ignorés dans la logique de « com. ». Il précise que l'action signée du collectif des salariés de *France-Soir* est très mal perçue en interne.

*Le rapporteur* partage la volonté de ne pas participer au rassemblement devant le Sénat et exprime son désaccord sur le projet de communiqué.

*Un intervenant* rappelle la proposition du syndicat la semaine dernière mettant en avant une licence d'exploitation concédée pour la version papier qui, selon lui, pourrait être l'opportunité de concrétiser la seule proposition de reprise, celle de Mme Vulvert.

*Un intervenant* évoque le CSMP, la mise en place du bureau et l'élection du président. Il précise qu'après la modification de la loi, le rôle des éditeurs est renforcé et leurs prérogatives de contrôle sur les comptes et les barèmes des Messageries. Il souligne le projet de plan sur le réseau de dépositaires, considérant qu'il s'apparente à un partage du territoire entre dépôts des Messageries MLP ou Presstalis et ceux du privé. Il note la contradiction des éditeurs, notamment *Le Figaro* et le groupe Amaury qui, bien que déclarant confier leur distribution à Presstalis, continuent à faire des essais en dehors du réseau.

*Un intervenant* s'interroge sur la situation sur la politique salariale et l'avenir de la mutuelle. Il évoque la décision du Groupe Amaury de fermer son site d'impression d'Istres et de sous-traiter son activité. Il précise que la logique de restructuration est globale et intègre également la rédaction, avec un basculement accéléré des journalistes sur le numérique. Il évoque le manque d'informations des camarades de province qui sont choqués d'être les derniers à apprendre les contours des projets du groupe. Nos camarades menacent de bloquer les éventuelles mutations de Paris vers la province tant que cette situation n'est pas éclaircie. Il demande que le syndicat soit présent dans les discussions entre Paris et la province et prenne l'initiative d'une rencontre entre tous les acteurs syndicaux et la direction du groupe Amaury.

*Un intervenant* évoque le dossier IHT, la désignation d'un médiateur qui doit consulter pour une décision attendue la semaine prochaine. Il précise que les clivages syndicaux au siège éditorial sont dépassés pour faire place à un fonctionnement en commun ex-typo/ex-photographeurs sous le sigle CGT. Il déplore le manque de concertation sur les actions, que ce soit celles à l'initiative des rotativistes ou celles de notre syndicat.

*Un intervenant* comprend l'intervention précédente et partage son sentiment. Il informe que la fermeture de l'imprimerie de Mary-sur-Marne pose des problèmes

de délai avec notamment des impacts dans les entreprises de routage qui reçoivent le papier plus tard, ce qui tranche avec le discours du patronat qui met en avant une capacité de surproduction dans le secteur du labeur.

*Un camarade* intervient sur les accords au *Monde Imprimerie*. Il estime que tout n'est pas réglé, loin de là, et note l'écart entre les effectifs signés et le nombre actuel de salariés. Il estime que si l'accord permet de préserver l'essentiel, la question du sureffectif et l'absence de solutions de reclassement doivent nous inciter à la vigilance, estimant qu'une bataille devra être menée sur le niveau des effectifs qu'il juge insuffisant pour le bon fonctionnement de l'imprimerie.

Dans le débat, *un intervenant* s'interroge sur cette logique, estimant que l'on a signé un chèque en blanc compte tenu de l'absence de solutions, notamment sur les possibilités de reclassements. Il s'interroge sur notre position pour la journée du 13 décembre. Quelle action ? Arrêt de travail ou non ? Il souhaite une décision de la CE.

Sur ce dernier point, *un intervenant* précise sur ce sujet que la décision de mobilisation s'est faite au niveau des Confédérations avec une décentralisation des décisions pour la mise en œuvre. Il précise que la CFDT a rejeté la proposition de démarrer le rassemblement devant l'agence Moody's. Il fait état de la faiblesse des mobilisations.

*Un intervenant* note que l'austérité existait avant la crise même si elle touchait moins les citoyens. Il se montre critique sur le choix de la date retenue (juste avant les vacances scolaires). Il estime qu'il aurait mieux valu mobiliser en début janvier, précisant que le calendrier électoral doit permettre de donner de la cohérence et de faire grandir la mobilisation. Il estime que le 13, il faut répondre à l'appel de l'URIF et s'interroge sur un arrêt de la presse.

*Un intervenant* s'interroge sur la stratégie et les méthodes des Confédérations, estimant les dirigeants trop timides. Il considère que l'on choisit une stratégie perdante à l'exemple des enseignants en grève le 15 décembre, à la veille des vacances scolaires. Il note un paradoxe avec ce qui se passe en Europe (Angleterre, Grèce, etc.) où les mobilisations rassemblent beaucoup de monde.

*Un intervenant* propose pour le 13 de s'adresser aux salariés et d'appeler au rassemblement, même s'il pense qu'il y aura peu de participants (entre 300 à 500) affiliés à notre syndicat sur Paris. Il propose également des assemblées dans les entreprises et de réfléchir à la suite pour amplifier la mobilisation.

*Le rapporteur* reprend la proposition d'assemblées dans les entreprises. Sur l'IHT, il n'estime pas nécessaire d'en rajouter sur les dysfonctionnements. Il estime que les actions visaient à démontrer comment cela pouvait fonctionner si l'IHT persistait dans la voie de l'impression en Belgique. S'agissant du groupe Amaury, il reprend la proposition de solliciter une rencontre avec la direction du groupe. Sur le 13, il estime qu'il faut un peu plus que des journées d'actions si l'on veut faire bouger les choses.

Il propose de revenir en début d'année sur la question de la politique salariale en étendant la revendication dans tous nos secteurs : presse, labeur, édition... en se rapprochant des autres syndicats CGT.

Fin de séance à 18 heures

**Président de séance :** BONHOMME Gilbert.

**Présents :** BARTEL Thierry - BAUDRY Thierry - BRAHMI Fatima - DOARÉ Michel - DURIN Jacques - FRONTY Thierry - HAMACHE Arezki - JOSEPH Laurent - JOURDAS Laurent - LE BIHAN Martial - LEBÈGUE Pascal - LERI Julien - LESAGE Jean-Yves - LOLLO Thierry - MARÉCHAL Jean-Philippe - MARTIN Eric - MEYNARD David - MIQUELESTORENA Michel - NORGUEZ Marc - PAVARD Michel - PINCELOUP Patrick - RAUT Éric - ROPERT Jean-François - SINOPOLI Jean-Luc - THOMAS FLORES Guillaume.

**Excusés :** AKOUN Pascal - BOUYRIE Laurent - DE SOUSA Jean-Paul - DOARÉ Patrice - ELBAZ Cyril - FOUBLIN Dominique - GÉRARD Loïc - GRAL Christophe - JOLY Jean-Claude - LACAZE MASMONTÉIL Sophie - LE ROUX Sébastien - LEVERN François - LOURDEZ Didier - MARIE Vincent - PICARD Maxime - PINOS Émilie - ROBERT Pascal - THIBAUT Christophe



# Collectif Routage En Commission paritaire

## Accord sur la Prévoyance

Audiens alertait au printemps les organisations syndicales et le syndicat patronal (Selced) sur la dérive des comptes de la caisse prévoyance. Un déficit de 30 % lié pour une bonne part au recul de la retraite : les caisses doivent dorénavant provisionner et payer deux ans de plus les garanties invalidités. Les patrons proposaient d'augmenter les cotisations de 30 % ou de baisser les prises en charge de 50 % ! Notre syndicat a alors fait circuler une pétition, reprise par les camarades de Diffusion+ dans l'Eure, réclamant que les patrons payent tout seuls la hausse nécessaire sans toucher aux droits des salariés en arrêt de maladie ou basculant dans l'invalidité permanente. Pétition qui aura permis de remettre les négociations dans le bon sens. Après plusieurs séances nous avons abouti au compromis suivant signé par tous les syndicats : la part patronale passe de 55 à 60 %, ce qui signifie que la cotisation patronale paye seule la hausse de 10 % des cotisations. La cotisation salariée baisse même de quelques centimes. La couverture en incapacité temporaire reste identique soit 93 % du salaire net. Pour les invalidités définitives, nous avons dû

concéder une baisse de 9 % ce qui met la garantie à 91 % du salaire net. Il est à craindre que le maintien au travail de salariés toujours plus âgés (donc plus fragiles) ne remette ce dossier sur la table dans quelques années.

## Pénibilité et égalité homme-femme

Nous engageons un nouveau dossier de grande ampleur pour tenter d'aboutir à deux accords de branches sur ces thèmes. Accords qui constitueraient un socle minimum pour les entreprises dépourvues de syndicat.

## Salaires

La prochaine séance le 24 janvier portera également sur l'actualisation des salaires. Chez France-Routage les NAO ont permis d'engranger 1,6 % d'augmentation générale au 1<sup>er</sup> janvier. Un bon point d'appui face au Selced.

## Dans les entreprises

Les lourdes restructurations du labeur et du brochage n'épargnent pas notre secteur. Ainsi Brofasud a racheté l'ensemble Graphic

Brochage et BHR à l'automne. Les salariés de BHR en grève assistaient nombreux au Tribunal de commerce pour signifier leur vigilance. De son côté Inter-routage engage une restructuration importante, passant d'un plan de licenciements au déménagement de l'atelier brochage, à l'installation d'une presse numérique et avec la fermeture de Leval (Fontenay 94) dont les salariés doivent se regrouper sur le site d'Aubervilliers (93). La CGT des deux entités du groupe réclamait des négociations que la direction a fait traîner pour finir par présenter un projet de modulation du temps de travail dont le principe passe mal auprès des salariés. Résultat, le déménagement a lieu dans la confusion, les négociations sociales démarrant à peine et les salariés sont inquiets. Signalons d'ailleurs que les salariés de France-Routage ont certes obtenus la confirmation d'acquis « historiques » grâce à leur mobilisation mais que pour eux aussi la modulation qui se met en place ne passe pas bien. Enfin chez Cortex le ministère du travail refuse pour la seconde fois le licenciement de notre délégué syndical. Cela mettra-t-il fin à l'acharnement de la direction ?

Jean-Yves LESAGE

Mumia  
Abu-Jamal  
Communiqué de la CGT

## La condamnation à mort est commuée en prison à vie



Les procureurs de Philadelphie ont renoncé mercredi à redemander la peine de mort contre le militant noir américain Mumia Abu-Jamal, après des années de bataille judiciaire à tous les niveaux de juridiction.

Condamné à mort en juillet 1982 pour le meurtre d'un policier blanc qu'il a toujours nié, il est devenu le symbole d'une justice « raciste » et inéquitable et une pétition, lancée en 2010 et signée par de nombreuses personnalités à travers le monde, demandait au président américain Barack Obama de se prononcer contre cette peine.

En octobre dernier, la Cour suprême américaine avait refusé de

se saisir du dossier, après qu'une cour d'appel fédérale eut décidé que la condamnation de Mumia Abu-Jamal devait être réexaminée, les instructions données aux jurés lors du procès étant mal formulées, ce que dénonçaient les organisations mobilisées pour sa défense.

Cette décision implique que, selon la loi de l'Etat de Pennsylvanie, Mumia Abu-Jamal finira sa vie en prison sans possibilité de libération, le procureur Seth Williams ayant réaffirmé sa certitude quant à la culpabilité de l'accusé.

**En savoir plus :** Un Collectif Unitaire National de soutien à Mumia Abu-Jamal a été créé en 1995 et regroupe aujourd'hui une centaine d'organisations associatives, politiques, syndicales (dont la CGT) et des collectivités territoriales.

Isabelle Chasserant

Jeudi, 8 décembre 2011

# Tunisie

**Le 17 décembre 2012, sera fêté le 1<sup>er</sup> anniversaire du déclenchement de la Révolution tunisienne.**



Mongi Abderrahim représentant de l'UGTT Tunisienne au XVI<sup>e</sup> Congrès du SGLCE.

Un marchand ambulant, Mohamed Bouazizi, malmené par une employée municipale au sujet du caractère illégal de l'activité qu'il exerçait, s'immole par le feu en guise de protestation après s'être vu refuser une entrevue avec le gouverneur de Sidi Bouzid, ville du centre-ouest de la Tunisie. S'ensuit alors un mouvement de protestation des jeunes sans emploi et notamment des diplômés dont l'attente moyenne pour obtenir un travail est de 5 ans. Partie des régions du centre et du sud-ouest, longtemps délaissées par le pouvoir alors en place au bénéfice des villes côtières, la protestation s'est développée autour de l'emploi et de la dignité. Le régime de Ben Ali, fidèle à ses pratiques dures et anti-démocratiques, répond par la répression et donne l'ordre à sa police de charger les manifestants. Et les premières victimes tombent déjà dès le 24 ou 25 décembre, des jeunes pour la plupart qui manifestaient pacifiquement contre la politique antipopulaire du régime.

Il y aura plus de 300 morts et plusieurs centaines de blessés. Deux semaines plus tard, la protestation gagne les villes côtières et mobilise de plus en plus de couches sociales comme les avocats, les artistes, les lycéens et étudiants, et surtout les syndicalistes ! Dans

toutes les régions, les locaux du syndicat UGTT ont été mis à disposition des manifestants pour se réfugier contre les charges de la police et pour préparer matériellement leur mouvement. Le 12 janvier 2011, Sfax, la deuxième ville du pays, connaît sa première grève générale très largement suivie. Près de 50.000 personnes sillonnent la ville et mettent le feu au siège du parti unique (immeuble de 3 étages). Le régime absolu de Ben Ali, vraiment ébranlé le 12 à Sfax, tombe le 14 janvier quand une masse compacte de plus de 70.000 personnes, syndicalistes pour la plupart, scande devant le tristement célèbre ministère de l'Intérieur « Ben Ali, dégage ! ». La peur a changé de camp ! Et le soir même, entre 17 et 18 heures, le dictateur, lâché par l'armée, prend la fuite avec son entourage familial.

Un régime répressif qui a régné sans partage sur le pays pendant 23 ans est tombé, emporté par une révolution pacifique mais décidée à instaurer la première démocratie du Maghreb et dans le monde arabe.

## Des élections libres !

Une euphorie démocratique s'empare du pays, et plus d'une centaine de partis politiques ainsi que des dizaines d'associations

issues de la société civile voient le jour. Une assemblée constituante est réclamée pour laquelle des élections ont eu lieu, le 23 octobre 2011.

De l'avis de tous – partis politiques, syndicats, associations, observateurs internationaux, notamment de l'Union européenne –, ces élections se sont déroulées dans de très bonnes conditions démocratiques et transparentes, avec une participation avoisinant les 80 % d'inscrits.

Cependant, cet engouement de la population tunisienne pour la liberté et le bon climat des élections ne doivent pas cacher une certaine amertume, notamment chez les démocrates et les progressistes puisque 40 % des sièges de l'Assemblée constituante ont été gagnés par le parti islamiste appelé « Ennahda » (Renaissance). Ce parti présenté par beaucoup comme étant « modéré » et s'inspirant de l'expérience turque est obligé de s'allier avec au moins un parti progressiste pour pouvoir gouverner. Ce qui l'oblige à respecter le jeu démocratique et la volonté populaire de rompre à jamais avec la culture du parti unique et les pratiques de la pensée unique. Le contenu des élections n'a pas suivi leur forme. Même si aujourd'hui l'enracinement populaire du parti islamiste fait de lui la première force politique, le poids de tous ceux qui ne sont pas acquis à ce projet avoisine les 60 %. Cet ensemble disparate est fait de plusieurs partis plus ou moins influents ayant en commun des valeurs républicaines telles que la modernité, le progrès social, l'égalité homme/femme, la laïcité. La révolution tunisienne, par sa thématique centrale, la démocratie et par son caractère non violent, a forcé une certaine sympathie dans le monde et bénéficié d'une solidarité internationale indiscutable notamment auprès des organisations syndicales CGT, solidarité exprimée à plusieurs reprises par notre syndicat, le SGLCE, lors de son dernier congrès ainsi que celui de la Filpac.

L'expérience démocratique en Tunisie n'en est qu'à ses débuts ! Cela permet à tous les militants de la liberté, la justice et la dignité de rester vigilants et de se tenir mobilisés pour ne permettre aucun retour en arrière.

**Ali M'SAOURA 15**



## Indice des prix à la consommation

Périodes	Indices avec tabac	Var. au cours du der. mois	Var. au cours des 12 der. mois
Novembre 2011	124,58	+ 0,3	+ 2,5
Octobre 2011	124,24	+ 0,2	+ 2,3
Septembre 2011	123,95	- 0,1	+ 2,2
Août 2011	124,04	+ 0,5	+ 2,2
Juillet 2011	123,40	- 0,4	+ 1,9
Juin 2011	123,95	+ 0,1	+ 2,1
Mai 2011	123,85	+ 0,1	+ 2,0
Avril 2011	123,78	+ 0,3	+ 2,1
Mars 2011	123,36	+ 0,8	+ 2,0
Février 2011	122,36	+ 0,5	+ 1,7
Janvier 2011	121,79	- 0,2	+ 1,8
Décembre 2010	122,08	+ 0,5	+ 1,8
Novembre 2010	121,53	+ 0,1	+ 1,6
Octobre 2010	121,39	+ 0,1	+ 1,6

Source : Insee

## Salaires

### Salairé minimum

■ Au 1/12/2011, le Smic a été augmenté de 2,1 %, ce qui amène le salaire horaire à 9,19 € brut/heure donc un salaire mensuel brut de 1 393,82 € et un salaire net de 1 094,70 €, pour 35 heures par semaine.

Horaire collectif de 39 heures :

- 1592,93 € avec majoration de salaire de 25 % de la 36<sup>e</sup> à la 39<sup>e</sup> heure.

Pour les Jeunes salariés de moins de 18 ans :

- 7,35 € pour les moins de 17 ans (abattement de 20 %)

- 8,27 € pour salariés âgés de 17 ans à 18ans (abattement de 10 %)

### - Plafond de la Sécurité Sociale

2 946 €/mois ;

35 352 €/an.

## Chômage total

### Allocation de solidarité

#### Durée d'indemnisation

- Égale à la durée d'affiliation dans la limite de 24 mois pour les salariés de moins de 50 ans et 36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

La durée d'indemnisation ne peut dépasser la durée d'affiliation au régime d'assurance chômage.

- Maintien des allocations jusqu'à la liquidation de la retraite à taux plein : à partir de 60 ans et 6 mois et au plus tard jusqu'à 65 ans.

**Durée minimale d'affiliation :** 4 mois ;

si l'allocataire reprend un emploi dans les 12 mois suivant cette première ouverture de droit, la durée d'affiliation minimale requise pour avoir droit à une nouvelle indemnisation est de 6 mois.

**Période de référence :** 28 mois pour

les salariés de moins de 50 ans ;

36 mois pour les salariés de 50 ans et plus.

## SOCIÉTÉ D'AGENCES ET DE DIFFUSION (SAD) ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU 22 NOVEMBRE 2011

**N**on seulement la CGT a de nouveau progressé lors des élections professionnelles du 22 novembre 2011 à la SAD, mais en plus elle a reçu une nouvelle fois, toute la confiance des salariés de la SAD en obtenant plus de 2/3 des suffrages dans le collège employés en moyenne sur les 20 agences réparties sur tout le territoire.

Dans certaines agences, le SGLCE-CGT obtient même 100 % à plusieurs reprises. Autant dire un vrai plébiscite...

Ainsi, sur 15 élus titulaires en DP, le SGLCE gagne 10 élus et plus en suppléant, et dans les comités d'établissement le syndicat obtient 13 élus sur 18 possibles.

Pourtant, cette élection pouvait s'avérer compliquée car notre syndicat a été le seul sur le front des contre-propositions face à une direction qui voulait en découdre sur les acquis sociaux gagnés patiemment au fil des négociations.

Il en a fallu des minutes de discussions, des projets d'accords cadre, des expertises, des accords notamment sur de nouvelles organisations de travail, pour faire renoncer provisoirement à la direction ses prétentions.

Les salariés ont compris que la CGT (à la SAD) est une organisation responsable qui défend l'intérêt général avant les intérêts particuliers. Une CGT capable de faire des propositions, de s'opposer à tout projet de démantèlement de la distribution en province, et quand il le faut, lutter pour se faire entendre.

Cette cohérence s'est traduite dans les urnes, mais aussi dans les adhésions puisque la

section SAD devient patiemment l'une des premières sections d'entreprise au SGLCE et son activité dans de nombreux dépôts de presse s'installe durablement. C'est donc près de 200 cartes dans le périmètre. D'autres champs sont encore à investir comme ceux qui ne votent pas encore pour nous. Rendez-vous dans deux ans !

### Résultats des élections à la SAD ...

La CGT conforte sa place de 1<sup>re</sup> organisation syndicale sur le niveau 2.

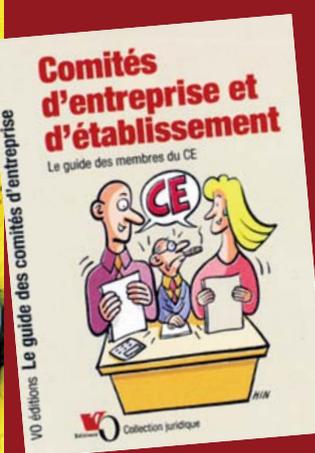
#### COLLÈGE EMPLOYÉS

Exprimés :	444 votants	100 %
SGLCE-CGT :	276 votants	62,16 %
CGT locale :	46 votants	10,36 %
CFDT :	101 votants	22,75 %
FO :	20 votants	4,50 %

Pour infos

#### COLLÈGE CADRES

Exprimés :	201 votants	100 %
CGC :	143 votants	71,14 %
SGLCE-CGT :	22 votants	10,95 %
CGT locale :	13 votants	6,47 %
CFDT :	18 votants	8,96 %
FO :	6 votants	2,99 %



## nvo Hors-Série

### ÉLUS ET MANDATÉS + Le guide des CE

+ de liens + d'échanges + d'efficacité